



Pièces à fournir pour être reçu par un travailleur social pour une demande de domiciliation ou d'aide locale

- Pièce d'identité et livret de famille,
- Notification de la CAF,
- Pièces justificatives de ressources (salaires, pôle emploi, pensions, retraites etc...),
- Justificatifs de paiement des charges mensuelles (loyer, assurances, mutuelle, facture énergie, impôts, crédits...),
- 3 derniers extraits de compte courant précédant votre demande.

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être traité